

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2012

Le 13 mars 2012 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de St Roman de Codières, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe Pibarot, Maire.

Etaient présents : Sylvie Fenétrier, Adrienne Lautric, Nicole Caillat, Nathalie Sordoillet, Luc Villaret, Claude Torregrosa, Michel Tasset, Roland Salery, Jean Aigoïn de Montredon, Benoît Boubals .

Demande de Permis de construire :

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de permis de construire déposée par Mme Médina pour la construction d'un atelier professionnel en bois situé dans la vallée de Recodier. Le maire précise que ce permis est conditionné par une délibération favorable motivée du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil adopte la délibération suivante :

Le conseil municipal :

- Rappelle que notre commune, si elle ne veut pas se transformer en commune dortoir (résidences secondaires et retraités...), doit encourager l'installation d'entreprises agricoles et artisanales, dans la mesure où elles ne nuisent pas à la qualité exceptionnelle de son patrimoine paysager et bâti.

- Rappelle que son action, au cours des quatre dernières années à permis la création de deux entreprises agricoles (maraichage, élevage ovin) et qu'est en cours de création un éco-hameau qui permettra l'implantation de quatre entreprises artisanales.

- Affirme bien connaître madame Médina, habitante de la commune depuis 6 années et qui exerce, dans des conditions matérielles précaires, a son domicile, depuis 3 années, une activité reconnue (21300 euros de chiffre d'affaires prévu en 2012, confer document joint à la demande de permis) de plasticienne ,activité présentant une empreinte écologique quasiment nulle. Le développement de cette activité rends indispensable la construction d'un atelier qui permettra la consolidation de l'emploi de madame Medina et la création d'un nouvel emploi.

- Affirme que le projet de création de cet atelier, bâti en bois et de taille limitée, ne nuira en rien à la qualité du paysage dans lequel il s'inscrira.

- Affirme que cette construction n'entraînera aucun surcroît de dépense Publique.

Dans ce contexte et pour ces raisons, le conseil municipal considère qu'il est de l'intérêt de la commune que madame Médina puisse mettre en œuvre son projet et que sa demande de permis de construire soit acceptée par les services de l'Etat, conformément aux dispositions prévues à l'article L 111-1-2, alinea4, du code de l'urbanisme en vigueur.

Voté 11 voix pour

Eco-hameau :

Le projet de création d'un éco hameau sur des terrains appartenant à la commune dans le secteur de Ferrier avance. Trois équipes candidates ce sont intéressées à ce projet au cours des derniers mois. Deux se sont retirées et il ne reste plus aujourd'hui en lice qu'un groupe de cinq personnes, dont quatre artisans, sérieuses et motivées. Le samedi 10 mars, 6 élus ont rencontré, lors d'une réunion de travail, quatre de ces porteurs de projet.

Le dispositif envisagé est des plus simple ; la commune, prenant le rôle d'aménageur, viabiliserait (accès routier, acheminement des réseaux humides et secs) cinq ou six parcelles (sur un hectare au maximum), qu'elle vendrait aux personnes pressenties. L'opération serait exemplaire sur le plan écologique dans la mesure où les maisons et ateliers seraient construits avec une empreinte écologique minimale (bâtiments passifs). Le caractère de hameau résulterait, outre de la relative proximité des habitations, du fait que les attributaires des lots s'associeraient pour acquérir un lot commun.

Bien des questions sont encore à régler pour établir la faisabilité de ce projet qui, d'ores et déjà, a retenu toute l'attention et l'appui du Conseil Général et des services concernés de l'Etat. Ce projet, qui devrait être totalement indolore pour les finances municipales, devrait pouvoir être présenté au conseil au troisième ou quatrième trimestre de cette année, pour décision. En tout état de cause, avant la décision du conseil, une réunion publique d'information sera organisée pour présenter cet important projet.

ONF :

Luc Villaret lit un courrier de l'Office national des Forêts demandant le soutien des collectivités territoriales suite aux restrictions budgétaires programmées par l'Etat, le maire demande au conseil d'adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de St Roman de Codières demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emploi à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt. Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Voté 11 voix pour

Divers :

Michel Tasset informe le conseil municipal qu'un projet de yourtes saisonnières pouvant servir de gîtes est envisagé Par M. et Mme Forêt à Camplo.

Ce projet n'étant pas encore clairement établi, le conseil attend des précisions pour formuler un avis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45